

LE COURS DE LA VIE

Bulletin municipal



N° 1

Janvier 2018

LA VIE DE NOTRE COMMUNE

Questions importantes aux Parents d'élèves page 13. Merci !



Commencés le 9 octobre, les travaux d'aménagement du bourg sont achevés en ce début d'année... il s'agit bien sûr de la première phase. La seconde phase débutera sans doute en septembre 2018. Pour l'instant, nous pensons que la troisième phase sera effectuée en 2020. Les travaux d'aménagement du bourg seront alors complètement achevés. Plus de détails à suivre dans ce bulletin. Merci aux usagers et surtout aux riverains de leur compréhension et de leur patience ... en même temps, nous pensons que le résultat est à la hauteur des efforts des uns et des autres (détails page 10).

SOMMAIRE

Long édito en ce début d'année	P. 2 à 10
Infos mairie et divers.	P. 11 à 21
Associations	P. 22 à 29
Infos diverses	P. 30 à 39
Agendas des festivités de fin 2016.	P. 40

AGENDAS COMPLET 2018 DANS LE BULLETIN DE JANVIER.

MEMENTO :

MAIRIE 8, rue de l'Arz
56230 LE COURS
Tél. 02 97 67 21 72
mairie.lecours@wanadoo.fr
www.pays-questembert.fr/
communes/le-cours

Ecole la Petite Hirondelle
16, rue de l'Arz
09 50 00 42 77
07 83 72 14 22
ecole.hirondelle.lecours
@wanadoo.fr

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ
8, Avenue de la Gare - BP 60052
56231 QUESTEMBERT
02 97 26 59 51
contact@questembert-communauté.fr,
www.questembert-
communauté.fr

SIAEP

Syndicat intercommunal
d'adduction en eau potable
et d'assainissement
16, avenue de la Gare,
56230 QUESTEMBERT
02 97 26 04 28
siaep.questembert@wanadoo.fr

SITS

Syndicat intercommunal de
transport scolaire
Région de Questembert.
Place du Général De Gaulle,
56230 QUESTEMBERT.
02 97 26 11 54

Edito du maire et de ses adjoints.

Raymond HOUEIX, Joël TRIBALLIER,
Daniel LUHERNE, Hervé BROHAN, Chantal LABEUR.

Coursiennes, coursiers,

Chers Amis,

Je souhaite tout d'abord la bienvenue aux nouveaux habitants qui ont choisi de s'installer sur notre commune, et les assure de notre sincère cordialité.



Au nom de toute mon équipe, du personnel communal et des membres du CCAS, je vous adresse tous nos meilleurs vœux de bonheur et de santé. Que cette année vous apporte, ainsi qu'à vos proches, toute la réussite attendue dans vos projets personnels et professionnels.

Ayons une pensée toute particulière pour les personnes en difficulté, qui souffrent de maladie, d'isolement ou de solitude et également pour tous ceux qui nous ont quittés en 2017 ainsi que leurs proches.

Les détails des informations de l'état civil de la commune figurent dans les pages suivantes.

A propos de démographie, la population de notre commune a évolué entre 2010 et 2015 (dernière statistique de l'INSEE)... avec une progression moyenne de 2.7% par an. Il faut noter que nous sommes la troisième commune de la communauté de commune (derrière Lauzach et Larré) en terme de croissance de population... et loin devant Questembert qui ne progresse que de 0.1%, pour une moyenne départementale qui est de + 0.6%/an.

Comme vous savez, nous sommes au service de cette population toujours plus nombreuse. Pour les adjoints et moi-même, ce sont de nombreux rendez-vous avec les administrés, honorés tout au long de l'année... Un renseignement, une demande, une aide, il doit y avoir une solution à trouver, une réponse à donner en relais de ce que peuvent apporter, par ailleurs, nos employés de mairie... C'est notre rôle d'élus de proximité.

Tant que le mot « Commune » subsiste encore et demeure associé à une gestion de proximité... nous continuerons de vous apporter cette aide.



Ce début d'année est le moment pour faire le bilan de l'année écoulée et pour évoquer les projets à venir. Mais avant que les adjoints le fassent, j'aimerais remercier les 14 conseillers municipaux. Être élu aujourd'hui demande une disponibilité importante ; cela implique de ne pas compter ses heures, au bureau, en réunion ou en commissions aussi bien au niveau communal qu'intercommunal. Ces réunions sont essentielles à l'élaboration des projets et à l'expression de la démocratie.

Merci aussi au personnel communal très dévoué autour de l'école, de nos équipements, de nos espaces... au service de la population... de sa participation pleine et entière à l'évolution de notre petite commune.

A cette occasion, il est utile de rappeler que nos employés techniques sont sous ma responsabilité, celle de notre DGS et de l'adjoint au personnel... accessoirement, par délégation, des autres adjoints. Je voudrais « dire » leur haut degré de compétence et de volonté de bien faire qui nous permet de faire beaucoup de petits travaux, l'entretien et même les réparations du matériel qui coûteraient plus à notre communauté s'ils n'étaient pas faits en régie. Nous avons la chance d'avoir un employé technique titulaire extrêmement compétent et multicarte, ce qui est assez rare. Il forme son jeune collègue, ce qui est aussi une chance si celui-ci voulait rester au service de notre commune plus tard. Ils s'entendent parfaitement bien dans leur travail au quotidien. Si des choses sont oubliées, ce qui peut arriver, toutes les demandes de la population doivent être adressées à la mairie et non directement aux employés. De plus en plus, quelques habitants (peu nombreux heureusement) interpellent nos employés communaux de façon très irrespectueuse, parfois avec une violence verbale inacceptable... et même, pour quelque cas, à la limite de la violence physique. Ceci ne correspond pas au respect que nous devons, collectivement, à des personnels engagés à faire le mieux possible pour notre collectivité, avec le soutien plein et entier de vos élus. C'est pourquoi, je le « dis » clairement : l'irrespect vis-à-vis d'eux n'est pas acceptable et ne sera donc pas toléré... plainte sera déposée.

Plus globalement, merci à tous mes collaborateurs et aux bénévoles qui agissent autour des TAPs, de la médiathèque et du patrimoine de la commune, pour leur dévouement, leur énergie, leur disponibilité et leur implication dans la vie communale. Un grand merci aussi aux associations et à leurs bénévoles qui, outre leurs activités très intéressantes, créent du lien social. Chacune d'entre elles se présente à vous, comme chaque année, dans les pages suivantes de ce 1er bulletin de l'année et attendent vos adhésions selon vos goûts et votre sensibilité.

A propos de personnel communal, je voudrais saluer le travail de Reyhan KARAGOZ qui durant ces trois dernières années, a su se mettre au service des Coursiennes et des Coursiens au poste d'accueil de la mairie et, bien entendu, cela toujours avec le sourire. Nous la remercions. Nous aurions aimé qu'elle reste encore de nombreuses années à Le Cours mais elle préfère se rapprocher de Vannes, d'autant qu'elle attend un heureux évènement vers le mois de mai. C'est avec regret que nous la voyons partir mais nous respectons son choix.

Des bonnes nouvelles : Après plusieurs mois, pour ne pas dire des années, l'échéance où vous pourrez bénéficier d'un haut débit digne de ce nom, est proche. En effet, pour augmenter ce débit, il faut d'abord passer la fibre optique entre le central de Larré et celui de Le Cours. Je peux d'ores et déjà vous dire que cette fibre est commandée et qu'elle ne devrait pas tarder à être livrée. Ensuite elle devra être déroulée entre les deux centraux. Cela prendra encore un peu de temps pour que le fournisseur historique ORANGE puisse raccorder cette fibre et installer de nouveaux matériels dans les armoires. Je remercie tous les élus de Questembert communauté d'avoir accepté de financer ce projet, sans quoi, nous serions encore à chercher une solution auprès d'Orange et du Département, propriétaire des infrastructures actuelles. Le cout total de l'opération s'élève tout de même à 55000 € HT.

Comme vous le voyez, tout arrive à celui qui sait attendre ; merci pour votre patience encore pour quelques mois... disons jusqu'à l'été, peut-être moins... Quoi qu'il en soit, je ne me risquerai pas à vous donner une date précise, mais soyons optimistes.

Autre point concernant le numérique, la nouvelle antenne mobile Orange est en fonction depuis mi-décembre pour la 4G et la 3G, la 2G (téléphonie de base) devrait fonctionner fin janvier et ensuite Orange procédera à la remise en état du terrain où se situe l'ancienne antenne. Déjà les coursiens ont noté une nette amélioration pour la connexion internet ou la transmission de pièces jointes sur leurs mobiles.

Une toute dernière parenthèse, pour vous dire mon mécontentement vis-à-vis du média OUEST-FRANCE. Ce n'est pas les correspondants locaux, que l'on apprécie par ailleurs, qui sont visés, mais la rédaction de Vannes. Un journal se doit de relayer les événements qu'on lui transmet. Or il s'avère qu'à plusieurs reprises... qui pour une photo refusée... soi-disant mauvaise mais acceptée par d'autres... qui pour un article paru un jour de grève qui ne reparait pas à suivre et est donc supprimé définitivement des éditions papier. Je vais très prochainement faire part de mon mécontentement et du vôtre auprès de la rédaction régionale.

Je vous renouvelle tous mes vœux pour 2018 ; Que cette nouvelle année vous soit agréable et douce à vivre.

C'est maintenant à mes adjoints de vous présenter un bilan très « riche » pour cette année 2017 et des perspectives tout aussi prometteuses pour l'année 2018 et les années suivantes.



Joël TRIBALLIER,

1er adjoint chargé de la communication, de l'environnement et de l'urbanisme et délégué à la communauté de communes.

Chers amis, je vous souhaite une très bonne année 2018... et puisque mon rôle se situe, entre autres, autour de l'urbanisme, souhaitons la bienvenue à nos nouveaux habitants. Tous ensemble, faisons leur la meilleure place au sein de notre collectivité.

Population en constante croissance :

La population de Le Cours croit depuis dix ans à un taux assez stable et important situé entre 2,5 et 3 % par an... donc, effectivement, comme Raymond l'indique précédemment : 2,7 % en moyenne par an sur les années de 2010 à 2015 (+ 82 habitants)... 3^{ème} place des croissances les plus importantes en pourcentage au niveau de Questembert Communauté et également d'un territoire plus large du Sud à l'extrême Est du département comprenant « Arc Sud Bretagne » (secteur de Muzillac/La Roche Bernard) et les communes morbihannaises de « Cap Atlantique » (Pénestin, Férel, Camoël).

Urbanisme, un vrai potentiel pour répondre à cette croissance:

En 2017 :

10 permis de construire ont été délivrés dont 4 maisons neuves + 1 rénovation de longère ancienne + 1 transformation agrandissement à partir d'un garage... 3 demandes de PC en cours à fin 2017... à ceci, s'ajoutent 18 demandes d'autorisation préalable. Le détail des demandes 2017 figure dans ce bulletin, aux pages « infos mairie » à suivre (page 15).

Perspectives :

Aujourd'hui, notre potentiel de constructibilité n'a jamais été aussi élevé... à condition, bien sûr, qu'il se concrétise par la viabilisation des parcelles. Notre PLU actuel avait été contraint au moment de sa validation (en mai 2011) du fait de la défection de notre ancienne station d'épuration. Aujourd'hui, c'est de l'histoire ancienne parce que ... d'une part, une nouvelle station est opérationnelle et d'autre part 2 modifications successives de notre PLU ont été réalisées... 27 lots supplémentaires minimum pour la modif. N°1 (26 avril 2016) et 7 pour la modif. N°2 (06 février 2017)... A ceci s'ajoute quelques lots éparses... dans le bourg et dans les villages. Puisque le futur PLUi interdira les constructions dans les hameaux, nous avons alerté les propriétaires de parcelles constructibles. A la suite de cela, les « dents creuses » se sont remplies ou sont sur le point de l'être. Pour les lots non construits, c'est donc une quarantaine possible sur la base de notre PLU actuel avec quelques lots disponibles actuellement. Cette capacité est reconduite dans le futur PLUi, bien sûr. Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à passer en mairie pour prendre les renseignements... si nous-mêmes avons les coordonnées des vendeurs, nous les transmettons bien évidemment.

PLUi, dernière ligne droite donc quelques explications nécessairement un peu longues :

Dans le cadre du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) en cours d'élaboration, pour les 10 ans à venir... (puisque le PLUi est prévu normalement pour des perspectives à 10 ans), c'est un potentiel supplémentaire de 24 lots possibles (restant à valider) sur le bourg et une quinzaine d'étoilage sur des vieilles bâtisses rénovables dans les hameaux ... en résumé : 40 lots dans le cadre de notre PLU actuel reconduit dans le PLUi + 50 dans les perspectives propres au PLUi... donc un total de 90 en tout...

Attention, tout ne sera peut-être pas réalisé dans les 10 ans... ceci veut juste dire que notre population est susceptible de garder un taux de croissance équivalent à celui d'aujourd'hui et même en progression probable... sans doute plus de 100 hab. de plus d'ici 10 ans.

Le PLUi est une démarche longue qui est née d'un diagnostic de territoire, puis du PADD (Plan d'aménagement et de développement durable) qui définit la politique et les grandes orientations de l'aménagement du territoire. Le PLUi doit être impérativement en accord avec le PADD. Le PLUi valant SCOT (Schémas de cohérence territoriale) traduit des objectifs en termes de densification, intégrant aussi des objectifs en termes d'environnement et de biodiversité, des objectifs également en accord avec les territoires voisins.

L'arrêt du PLUi de Questembert Communauté devrait être prononcé à fin mars 2018 ou début avril... tout ce qui est autorisé aujourd'hui (PLU communal) et interdit demain (PLU intercommunal) devra être réalisé avant cette date... faute de quoi, il pourrait y avoir « sursis à statuer » bloquant provisoirement ou définitivement les projets de construction au cas par cas. Rassurez-vous... ceci ne peut concerner que les dents creuses sur les villages de la commune et nous sommes très attentifs à résoudre ces derniers cas en incitant les propriétaires à vendre et/ou à demander les autorisations (permis de construire).

D'ici l'arrêt de Questembert Communauté, vers fin mars, plusieurs étapes :

- 1 réunion d'information aux élus municipaux le lundi 5 février à 19 h. à l'asphodèle à Questembert.
- 2 réunions publiques (donc pour la population cette fois) : la 1^{ère} le mardi 13 février à partir de 18 h.30 à L'asphodèle à Questembert et la 2^{ème} le mercredi 14 février à 18 h.30 également au Palis bleu à Malansac.
- côté comité de pilotage : on peaufine le zonage, les OAP (orientations d'aménagement et de programmation) et le règlement ; on finalise les documents annexes avec le bureau d'étude chargé de l'élaboration (CITADIA).

Ensuite, d'ici la fin de l'année, ce sera le temps de l'enquête administrative... les personnes publiques associées... services de l'état tels que DDTM (Direction Départementale de Territoires et de la Mer), Préfet, ARS (Agence Régionale de Santé), DDCSPP (Cohésion Sociale et Protection des Populations), etc.] donneront des avis et vérifieront la légalité du PLUi. L'enquête publique devrait se dérouler vers Juin à début Juillet. La commission d'enquête (composée de plusieurs commissaires enquêteurs) donnera un avis motivé (favorable ou défavorable) après l'été.

L'arrêt définitif devrait survenir au dernier trimestre 2018. Le PLUi sera alors opposable à tout projet de construction... c'est-à-dire que ce seront son zonage, ses OAP, son règlement qui serviront de base à l'instruction des permis de construire, des déclarations préalables et des certificats d'urbanisme en lieu et place de ceux des PLU communaux.

Plus d'informations sur le PLUi : <http://www.questembert-communaute.fr/>

GEMAPI, une compétence transférée, par la loi, des communes vers la communauté de communes :

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations... elle était assurée par les syndicats de bassin par délégation ou transfert de la part des communes. La partie « PI » est quelque chose de nouveau dans sa partie extension à tous les territoires... par solidarité. Cette compétence (GEMAPI) est désormais celle de Questembert Communauté à partir de ce début janvier.

La partie GEMA (Gestion des Milieux Aquatiques) reste, pour ce qui nous concerne (c'est-à-dire sous-bassin de l'Arz) exercée par le SMGBO (Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust)... autrement dit, un changement de compétence qui ne sert pas à grand-chose puisque exercée, de fait, par les mêmes organismes qu'hier... pas à grand-chose positivement en tout cas.

Par contre, des aspects négatifs au nombre de deux au moins :

- Une compétence de moins pour les communes...
- La perte de délégués communaux sensibles à ces problématiques (agriculteurs, pêcheurs, délégués des syndicats d'eau...) qui sont très rarement également conseillers communautaires... même si on essaie de les maintenir dans des commissions (collèges de sous-bassins).

Bref, nous faisons part de notre désaccord auprès de nos relais habituels... conseiller régional, député, sénateur. Pour arriver à quoi ? Comme pour le problème des dents creuses en matière d'urbanisme, affaire à suivre.

Déchets : quelques attentes, quelques précisions :

TRI : On nous pose souvent la question de l'extension du tri. Certaines collectivités, notamment celle de Pontivy à travers son organisme de traitement (SITTOMI), traitent déjà ce qu'on appelle techniquement les plastiques plats : barquettes en plastique, polystyrène, pot de yaourt, emballages de pacs, etc... **ATTENTION** : pour nous, ce n'est pas encore le cas... on met en sac jaune : **les bouteilles et flacons en plastique** (y compris les produits ménagers type javel, lessive, assouplissants... et les bouteilles d'huile végétale), **les petits cartons**, **les emballages métalliques**, **les briques alimentaires** (y compris les aérosols type déodorant, dépoussiérant, spray...). **METTRE DANS LES SACS JAUNES** :



NE PAS METTRE DANS LES SACS JAUNES :



Des travaux sont nécessaires au niveau du centre de tri des déchets du SYSEM (agrandissement, reprise des chaînes de tri,...)... vous serez averti bien évidemment lorsque les consignes de tri seront étendues à tous les emballages.

Dépôt de déchets verts : Un dépôt de déchets verts est à la disposition des habitants à l'arrière du terrain des sports. Depuis la fermeture du portail du stade, il faut accéder par la rue du Cosquet. Normalement, les déchets verts sont admis en déchèteries (Kervault à Questembert ou L'épine à Limerzel)... certains dépôts ont été maintenus du fait de l'éloignement des déchèteries. Ceci reste un service gracieux en plus dont d'autres habitants ne bénéficient pas.

Précisions : les déchets verts admis sont issus de l'entretien des espaces verts publics, de l'entretien des espaces verts des particuliers... **les matériaux issus de bucheronnage ne sont pas admis... veuillez à vérifier que vos branchages ne dépassent pas 10 cm de diamètre.** D'autre part, attention qu'il n'y ait pas en mélange d'autres déchets... grillages, piquets, etc... Si ces conditions ne sont pas remplies d'ici le printemps, nous devons revoir le fonctionnement de ce dépôt qui pourrait aller jusqu'à sa suppression pure et simple. Merci d'être vigilant afin que ce service dure dans le temps pour le bien de tous.

Chantal LABEUR, adjointe aux affaires sociales, logement, CCAS, Culture, Associations :

Bonne et heureuse année 2018 !

CCAS (Centre Communal d'Action Social) :

- en 2017, comme chaque année et avec l'aide de la Banque Alimentaire, le CCAS a distribué des colis alimentaires à certaines familles en difficultés.
- Tous les ans le repas des seniors a lieu le 8 mai. En 2017 une journée à l'extérieur avait été prévue. Pour des raisons pratiques, ce projet n'a pu être réalisé mais le sera cette année. Le 28 avril, la sortie s'effectuera à Saint Caradec (22). Nos seniors assisteront au spectacle comique "Chez Marie Guertzaille " à la ferme de Keriell.

Culture : Comme chacun le sait maintenant, une année sur deux, nous alternons les spectacles de Festimômes avec le Salon du Livre. Cette année, ce sera Festimômes début novembre. Pour ceux qui sont concernés et /ou intéressés, pensez à réserver assez tôt dès que les réservations seront lancées à l'école ou/et à la mairie.

Le festival jeune public « Prom'nons nous » se déroulera du 10 au 28 février. Le calendrier des représentations est affiché à l'école et disponible en mairie.

La dernière journée du patrimoine s'est déroulée le 18 septembre 2016. Nous participons une année sur deux à cette manifestation qui, cette année, aura lieu le 16 septembre. Le thème n'a pas encore été choisi mais, si vous avez des suggestions, n'hésitez-pas !

Sécurité routière : la journée "sécurité routière pour les seniors" n'a toujours pas eu lieu. Je vois avec la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) pour cette année, en fonction des disponibilités des intervenants. Les « dessins concours » et le prêt d'une piste cyclable peuvent aussi être envisagés si les formules existent toujours. Toutefois, le prêt de cette dernière est depuis 2015 assujettie à la signature d'une charte et à la formation de 2 personnes. Donc, si des personnes sont intéressées par cette formation, en dehors de nos représentants sécurité routière, elles peuvent se manifester auprès de moi.

Une partie du bourg est mieux sécurisée avec la première phase de l'aménagement. C'était indispensable pour la sécurité de tous et surtout de nos enfants au niveau de l'école. Quelques panneaux sont encore à poser et des peintures restent à faire. Toutefois, quelques uns ne savent visiblement pas ce qu'est un trottoir... il est interdit d'y stationner. La gendarmerie pourrait, lors d'une ronde sur notre commune, verbaliser les contrevenants. Je vous propose, à la fin de ce bulletin, une information intitulée : Le code de la route évolue en faveur des piétons et des cyclistes !



Daniel LUHERNE, adjoint à l'économie, aux finances, aux travaux et à l'agriculture.

A mon tour, je vous souhaite une bonne et heureuse année 2018.

De nombreux travaux réalisés en 2017 et les perspectives pour 2018... l'année 2017 a été une année exceptionnelle en ce qui concerne les travaux réalisés... Aménagement du bourg, agrandissement du cimetière, préau de la salle de Priziac, etc...

En voici le détail :

L'agrandissement du cimetière a été fait en début d'année. Le nombre de places disponibles est d'environ 80... sachant qu'il nous faut 1 à 2 places par an, on est tranquille pour plusieurs décennies. L'enceinte et le terrassement ont été réalisés par des entreprises mais le grillage, les occultants et le portail ont été posés par les employés communaux. Idem pour la réalisation de la pelouse. Il reste un mur en pierre d'habillage à faire sur le mur béton à l'est et également entre les deux portails. Normalement, nous devrions également réaliser ces travaux en régie.

Suite à une demande croissante pour le colombarium, 7 places ont été ajoutées ; 5 cavurnes ont également été créées... leurs abords restent à aménager... ; le jardin du souvenir a également été repris pour une normalisation. L'ossuaire (cabanon au milieu du cimetière) va être réfectionné ... il recevra les containers à déchets et offrira un arrière-plan de qualité à notre monument aux morts. Selon l'emploi du temps disponible, ces travaux seront réalisés probablement par nos ouvriers.

Au printemps 2017, le préau de la salle de Priziac a été construit, nous avons eu de bons retours des associations et des usagers. Là encore, la reprise des dés bétons, les descentes de gouttières et le bardage au nord ont été réalisés en régie (employés communaux). Les éclairages extérieurs ont été changé par des projecteurs à leds (plus économiques).

Les ouvertures de la mairie ont été entièrement changées à l'automne dernier. Le rez de chaussée a été repeint en 2 phases. A son tour, le 1^{er} étage a été refait à neuf, peintures et sol en ce tout début d'année. Un parking avait été réalisé (en régie) à l'arrière de l'école-garderie-mairie... en prévision des difficultés de stationnement dues à l'aménagement du bourg. Malgré la réouverture du stationnement rues de l'Arz et du Cosquet, c'est une réalisation qui reste pérenne et laisse le choix aux parents des enfants de l'école d'amener leurs enfants par devant ou par derrière

Maintenant un petit mot sur l'accessibilité des établissements recevant du public. Nous avons un plan de mise aux normes obligatoire étalé sur cinq ans (Adap ERP, agendas d'accessibilité programmé des établissements recevant du public. Pour les personnes ayant un handicap, une partie importante sera prise en compte dans l'aménagement du bourg ; par exemple, la largeur des trottoirs (1 m.40) et les emplacements de parking (2 auprès du commerce, 1 derrière l'église, la rampe d'accès élargie à la mairie...). Pour cette année, il y aura aussi de la signalétique au niveau de l'école, de la mairie et une boucle magnétique (pour malentendants).

L'aménagement du bourg se fait par tranche :

- La 1^{ère} est quasiment finie, il reste quelques travaux de peinture. Globalement, 3 points de ralentissement ont été mis en place : un carrefour décalé à la rue du Prodo, un rétrécissement (écluse) en face du café, un plateau devant l'école avec barrières de sécurité plus complètes que précédemment ; la zone abribus a nécessité l'enlèvement d'un parterre devant l'école (la reprise du bas de mur et des escaliers en rejointoiement ont été réalisés par nos agents communaux) ; Le trottoir, aux normes « handicapés », à droite vers Larré mesure 1 m 40 ; les stationnements sont libres devant les maisons BSH mais seront tracés ailleurs
- La 2^{ème} tranche devrait débiter à la rentrée 2018. Celle-ci concerne le centre bourg c'est-à-dire le tour de l'église jusqu'à l'entrée du cimetière et jusqu'à la rue des Fauvettes. Il est prévu également, dans cette 2^{ème} partie, l'aménagement de la rue du Cosquet avec des parkings sur la droite... la zone de stationnement restera libre sans marquage.
- Il restera une 3^{ème} tranche probablement pour 2020 qui concernera l'entrée nord c'est-à-dire de la route de beau soleil jusqu'au centre bourg et l'aménagement de la placette, rue des Fauvettes.

Chaque tranche s'élève à 180 000 euros environ subventionnées à hauteur de 60%. Le chiffre initial a été majoré. Ceci est dû à des exigences techniques du département qui nous ont été imposées. Pour l'ensemble le montant est donc augmenté de 60 000 euros.

Il y a également une réflexion sur le stationnement au niveau du terrain de foot parce que beaucoup de places ont été supprimées avec l'aménagement du bourg. Un test va être effectué pour un stationnement sur le terrain de tennis (qui ne sert plus sauf à amasser de la mousse) sans trop remettre en cause son infrastructure pour l'instant (le grillage d'enceinte serait gardé, les installations de basket aussi...)

Hervé BROHAN, adjoint à la voirie, aux affaires scolaires, au personnel et à la jeunesse et aux sports :

Bonne et heureuse année 2018 !

Il est prévu normalement 25 000 à 30 000 € par an pour la voirie... certaines années, seules des réparations sont effectuées afin de cumuler une grosse opération sur l'année suivante. En 2017, ça a été le cas afin de préparer les travaux de 2018. Ces travaux 2018 sont prévus sur la route de Priziac aux Landréaux avec quelques antennes : Lesné - La Cocharderie... d'autres moins abimées bénéficieront du point à temps (réparation par plaques ou complète).

Au niveau de la signalisation : les panneaux d'entrée de bourg vont être déplacés :

- au sud, ils seront fixés où ils sont déjà posés provisoirement...
- au nord au niveau de la route du chemin jaune...
- route de Molac au niveau de la croix, sortie du Lotissement La Renauderie...
- route de Priziac un peu après le calvaire.

Une commande de panneaux routiers a été effectuée... ils sont arrivés.

5 panneaux diagrammatiques vont être installés, ce sont des grands panneaux de présignalisation installés à des endroits stratégiques indiquant le plan des villages avoisinants. La signalisation des villages va être revue, des panneaux aux lieux-dits qui n'en n'ont pas ou sont insuffisants depuis notre plan de numérotation, d'autres remplacés par endroit si nécessaire. Simultanément, la numérotation de Caranné va être précisée par trois panneaux d'indication supplémentaires.

La route du « chemin jaune » va être interdite aux « poids lourds » sauf livraisons et matériels agricoles. Des camions empruntent cette voie qui n'est pas adaptée pour eux.

Certains chemins d'exploitation (les plus abimés) vont être réparés.

LES REUNIONS DE CONSEIL MUNICIPAL... L'essentiel

Joël TRIBALLIER.

Les comptes-rendus complets sont des documents publics, consultables en mairie à tout moment et pendant un mois environ sur les panneaux d'affichages devant la mairie.

Séance du mardi 20 juin 2017.

Présents : 13/15. Secrétaire de séance Stéphanie TRIBALLIER.

- Adoption du **compte-rendu** de la séance du 23 mai 2017.
- Présentation de la 3ème tranche d'aménagement du bourg.
- Electricité à Priziac : présentation et signature de devis.
- Fond de concours spécial de Questembert Communauté est attribué aux travaux du cimetière. Compte tenu de la contribution d'élus (pose des occultants) et des agents techniques, le reste à charge pour la commune est de 9973 €.
- Dans le cadre de l'aménagement du bourg, un emprunt de 85 000€ est contracté. 4 propositions nous sont faites. C'est la banque Postale qui est choisie.
- Taux d'avancement de Grade fixé à 100 %... C'est-à-dire que les agents bénéficient de leur plein droit à l'avancement réglementaire. Compte tenu de leurs engagements au quotidien, les élus ne minorent pas leurs droits à avancement. 4 agents sont concernés pour cette fois.
- Ajustement des emplois en prévision du départ imminent de Claire LE THIEC, responsable de la médiathèque.
- Changement de prestataire pour le restaurant scolaire (Convivio). Le prix du repas augmente de 18 cts.
- Discussion sur le devenir de la parcelle communale ZL 33 actuellement en partie louée par l'EARL Gabard qui cesse son activité en fin d'année.
- Participation de la commune pour le déplacement au championnat de France UNSS de 2 élèves coursiennes, championnes de Bretagne scolaire (athlé et handball). Le coût global pour 7 élèves étant de 1200 €, les élus décident de participer pour la somme de 100 €.
- Présentation de la phase 3 de l'aménagement du bourg.
- L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée.

Séance du jeudi 27 juillet 2017.

Présents : 11/15. Secrétaire de séance Johanna MOREL.

- Adoption du **compte-rendu** de la séance du 20 juin 2017.
- Aménagement du bourg, choix de l'entreprise : Monsieur le maire rappelle que : Par délibération 2016 09 13 11 du 13 septembre 2016 le conseil municipal il a été décidé de lancer l'opération d'aménagement du bourg et de solliciter un aménageur pour en assurer la maîtrise d'œuvre. Par délibération 2016 12 14 06 du 14 décembre 2016 il a été décidé de confier la maîtrise d'œuvre à Artelia. L'avis de la publication a été envoyé le 27 juin 2017. L'appel d'offres est paru dans le journal Ouest France le vendredi 30 juin 2017 et les entreprises ont pu télécharger les dossiers sur MEGALIS. La date limite de réception des offres a été fixée au 19 juillet 2017 à 17 heures. Trois entreprises ont répondu. Après étude du rapport d'analyse d'offres, rédigé par ARTELIA le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide: de confier les travaux d'aménagement du bourg à l'entreprise COLAS pour le prix de 433 914.07€ ; d'autoriser Monsieur Le Maire à informer les entreprises ; signer le marché et toutes les pièces afférentes à cette délibération.
- L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée.

LES REUNIONS DE CONSEIL MUNICIPAL... L'essentiel

Joël TRIBALLIER.

Les comptes-rendus complets sont des documents publics, consultables en mairie à tout moment et pendant un mois environ sur les panneaux d'affichages devant la mairie.

Séance du lundi 25 septembre 2017.

Présents : 11/15. Secrétaire de séance Laetitia LE FEUVRE.

- Adoption du **compte-rendu** de la séance du 27 juillet 2017.
- Aménagement du bourg : 1ère phase : l'agence technique départementale a tardée à donner son accord... les travaux qui devaient commencer en septembre sont retardés en octobre. 2ème phase : autorisation à lancer les demandes de subventions.
- Voirie 2018 : La réfection de la route principale de Priziac à Guéhélu a fait l'objet d'une demande de subvention au titre du PDIC 2017 auprès du Conseil départemental.. La réfection des antennes de la route de Guéhélu aux Landréaux est à envisager pour 2018. Ces travaux devront être inscrits au budget primitif 2018.
- Vente d'une petite parcelle de 177 m² à Mr Bitaine, propriétaire du petit collectif à l'entrée nord du bourg... Proposition de prix : 4400 € (25 € le m²).
- Aménagement complémentaire de la cuisine de la salle de Priziac : Chambre froide, micro-onde et douchette.
- Aménagement de parkings à l'arrière de l'école et pour les logements locatifs rue des fauvettes.
- Baisse du prix de l'ancienne garderie : 75 000 € au lieu de 80 000 €.
- Remplacement de candélabres d'éclairage public... programme proposé par Morbihan Energie qui subventionne 60 % du HT. Reste Commune : 4465 € 20 pour 15 éclairages.
- L'ordre du jour étant clos la séance est levée.

Séance du mardi 24 octobre 2017.

Présents : 13/15. Secrétaire de séance Daniel LUHERNE.

- Adoption du **compte-rendu** de la séance du 25 septembre 2017.
- Aménagement du bourg ; travaux complémentaires : déplacement d'un candélabre pour l'abri bus prévu devant la cantine de l'école ; busage de la parcelle Le Cadre à la route du Prodo ; Busage électrique et téléphonique pour la zone à construire Prodo nord.
- Subventions des associations et au CCAS.
- Indemnité de fin d'année des agents :reconduite comme les années précédentes.
- Syndicat d'eau (SIAEP) : extension de service proposée : entretien des ouvrages constitutifs de l'installation d'assainissement autonome par marché public de prestations de services.
- Questembert Communauté : Taxe d'aménagement, perçue par les communes, reversée à QC lorsqu'il s'agit d'équipements communautaires... Le Cours n'est pas concerné mais doit prendre la délibération comme les autres communes de la communauté. Avis favorable.
- FDGDON, Fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles : Reconduction de la convention trisannuelle..
- Cimetière : Certaines tombes risquent de tomber et de détériorer les tombes voisines. Lorsque les familles décident d'abandonner la concession, le conseil municipal décide de demander aux ayants droits de remettre en état l'emplacement, après réduction et mise en reliquaire des ossements.
- Fin de l'ordre du jour... la séance est levée.

Séance du mardi 12 décembre 2017.

Présents : 12/15. Secrétaire de séance Véronique ALIO LE DOUARIN.

- Adoption du **compte-rendu** de la séance du 24 octobre 2017.
- Aménagement du bourg : décision modificative pour intégrer l'emprunt réalisé auprès de la banque postale. Seconde tranche : estimatif à 195 713 € HT... on peut lancer les demandes de subvention DETR, conseil départemental et aides aux amendes de police.
- RIFSEEP : régime indemnitaire étendu aux agents techniques.
- DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) : ... pour un total de 378 400 €.
- Contrats d'assurance : Mr le maire a sollicité 3 compagnies... Crédit Agricole, Groupama et MAIF... Groupama étant la mieux disante, c'est elle qui est choisie pour l'ensemble de nos contrats.
- Ligne de trésorerie : La ligne de trésorerie souscrite au Crédit Agricole en début d'année arrive à échéance le 10 janvier 2018. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide de renouveler la ligne de trésorerie.
- Commission enfance jeunesse : La déléguée fait part des sujets abordés : piscine, Micro crèche, gérontologie, mutuelle santé, conférence sur la parentalité.
- L'ordre du jour étant clos, la prochaine réunion est fixée au 23 janvier 2018. Les sujets abordés seront :
 - Les travaux de voirie,
 - L'avenir du terrain de tennis,
 - Le terrain agricole de 6ha.

Questions aux parents d'élèves de l'école primaire, concernant les TAPs :

A la rentrée de septembre 2018 :

- **1ère question** : Souhaitez-vous que l'école « La Petite Hirondelle » poursuive sur le rythme scolaire de 4 jours et demi ? Oui ou Non ?
- **2ème question** : Si oui, accepteriez-vous une participation financière annuelle de l'ordre de 250 € par enfant ? Oui ou non ?

Votre réponse est attendue pour le **15 février au plus tard** sur la boîte mail de la mairie mairie.lecours@orange.fr ou en glissant un petit mot dans la boîte de la mairie... dans les 2 cas, indiquez votre nom et les réponses aux deux questions. Merci !

Les élus décideront ensuite en accord avec la directrice de l'école et en fonction d'autres paramètres non maîtrisés pour l'instant.

Autre sujet plus général qui pourrait toucher les écoles rurales... copiez ce lien dans votre barre de navigateur en savoir plus : http://www.amrf.fr/Portals/0/0_Liens%20fonctionnels/180122_%C3%89ducation.pdf

NOS JOIES ET NOS PEINES

MARIAGES



Karine MONNIER et Nicolas DIDIER, le 19 Août
Karine LAIGLE et Julien NESTOR, le 25 Novembre

**Nous souhaitons bonheur,
joie et prospérité aux mariés.**

NAISSANCES



07 Février, Tim MALVILLE
21 Février, Lorine LE BRUN
09 Mars, Lena OOSTERLINCK MILANETTI
10 Mars, Thayana BOURHIS BOUCAND
19 Juillet, Adam DENOUAL
02 Septembre, Théo GAC
20 Septembre, Ethan MOUNOUSSAMY
17 Octobre, Aël GUILLAUME
01 Novembre, Mathys HANICOTTE

**Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux Coursiens
et félicitations aux parents.**

DECES



Ayons une pensée pour

Gérard JÉGAT décédé le 16 Janvier
Suzanne EVAIN née LOZEVIS décédée le 19 Février
Joël MOUREAUX décédé le 25 Mars
Solange SAIL née CHEVAL décédée le 25 Juin
Albertine HOUEIX née GOMBAUD décédée le 07 Août
Clémence GUÉNÉGO née MORIO décédée le 12 Août
Philomène BROHAN née LE BARBIER décédée le 22 Septembre
Gaëtan GUYOT décédé le 13 Décembre

A ces familles, nous présentons nos sincères condoléances.

URBANISME

Nous avons enregistré en 2017, les demandes de permis de construire et les déclarations préalables suivantes :



PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS :

NOM	ADRESSE DU TERRAIN	NATURE DE LA CONSTRUCTION
LE CHEVALIER Marie-Astrid	Trégouet	Réhabilitation d'une longère
BEAUGRAND Christophe	4, rue du Four	Création d'un Carport
LUHERNE Philippe	Caranné	Construction garage Carport
KERGAL J.P ALIO LE DOUARIN V.	Kerguelo	Construction d'une Habitation
LUHERNE Philippe	29, Caranné	Aménagement garage en logement
QUADRINI Fabien	Caranné	Construction maison
QUADRINI Fabien	Caranné	Construction maison
QUADRINI Fabien	Caranné	Construction maison
DAMEZ Marie-Christine	Caranné	4 abris pour chevaux
MALRY Samuel	13, rue des mésanges	Abri de jardin et carport

PERMIS DE CONSTRUIRE EN COURS D'INSTRUCTION :

NOM	ADRESSE DU TERRAIN	NATURE DE LA CONSTRUCTION
MAGREX Sylvain	Carado	Hangar métallique pour fourrage
LE COURTOIS Cédric et Ludovic	Coëtdigo	Hangar agricole
DUBÉ Sébastien NOBLET Rosemary	Kerlignen	Maison d'habitation



DÉCLARATIONS PRÉALABLES ACCORDÉES :

NOM	ADRESSE DU TERRAIN	NATURE DE LA CONSTRUCTION
GUEHENNEC Bernard	La Cocharderie	Garage
BAUCHÉ Fabienne	Kerguelo	Clôture
GUÉRIN Gérard	Caranné	Bardage Pignon
HENRIKSEN Valeria	20, rue de l'Arz	Rénovation de menuiserie extérieure
LE DELMAT Nicolas	16, rue du Four	Création d'une Véranda
DAMEZ Marie-Christine	Caranné	4 Abris chevaux
THEBAULT Christophe	Guéhelu	Abri de jardin
NESTOR Julien	12, rue de la Renauderie	Construction d'une piscine
BAUDOUR Michel et Colette	2, Les Vieilles rues	Construction d'une pièce supplémentaire
TOUZÉ Alexandre	Carnayer	Isolation
RATIEUVILLE Pierre	Caranné	Ouverture, Transformer garage en cellier
LE TEUFF Xavier	5, rue de la Renauderie	Clôture
JOSSE Michel	6, rue de l'Arz	Suppression cheminée
JOSE Patrice	8, rue du Cosquet	Appentis
DUVAL Christian	4, rue de l'Arz	Abri de Jardin
LABAS Gilles	Kermelin	Abri de Jardin
HOUEIX Raymond et Colette	Kerlogne	Construction d'une piscine
BAUCHÉ Fabienne	Kerguelo	Abri de Jardin

MEDIATHEQUE

Emmanuelle RIOT

Pour 2018, l'équipe de la médiathèque vous souhaite une bonne année, une bonne santé et beaucoup de bonheur.



Claire LE THIEC ayant quitté ses fonctions à la médiathèque de Le Cours en juillet 2017 j'ai pris sa relève en décembre. Reyhan KARAGOZ a fait l'intérim entre temps. Je suis très contente d'intégrer cette équipe et je remercie les bénévoles pour leur accueil chaleureux

Avant de développer je voudrais rendre hommage à Gaëtan GUYOT, bénévole à la médiathèque, décédé prématurément le 13 décembre dernier.

La mairie alloue un budget pour acheter des livres et dvd pour la médiathèque. Une feuille y est disponible pour noter vos envies. Alors n'hésitez pas à nous en faire part !

Soirée lectures cocooning du vendredi 8 décembre 2017

Dans le cadre de la programmation du réseau des médiathèques de Questembert-Communauté, nous avons eu le plaisir d'accueillir Stéphanie PICAUD de l'association Tribu en Filigrane.

Accompagnés de leurs parents, les enfants en pyjama, oreiller sous le bras et doudou dans la main ont découvert et savourer sous une couette douillette les contes et autres histoires du soir. Entre autre « Drôle de pizza » où nous nous sommes transformés en pâte à pizza.



Vous souhaitez vous abonner :

Pour s'inscrire il faut : présenter une pièce d'identité, un justificatif de domicile de moins de 3 mois et, éventuellement, un justificatif pour pouvoir bénéficier de la gratuité.

Les tarifs : (pour un an de date à date)

Abonnement pour les habitants de Questembert -Communauté : 12 € par foyer

Abonnement pour les habitants hors Questembert -Communauté : 20 € par foyer

Abonnement court séjour (2 mois consécutif) 5 € + caution de 80 €

Abonnement gratuit pour les moins de 18 ans, les étudiants, les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires du RSA, les bénéficiaires de l'AAH.

Une carte vous donne le droit à 6 livres et 2 DVD (limité à 4 par famille) pour une période de 4 semaines.

Vous pouvez emprunter et rapporter des documents dans toutes les médiathèques de Questembert-Communauté.

Vous pouvez consulter de chez vous votre compte, c'est-à-dire réserver des documents et le faire parvenir à Le Cours via la navette hebdomadaire, prolonger votre prêt, découvrir le programme d'animation et avoir accès aux ressources numériques (voir page 18). Pour cela, il vous suffit de vous rendre à l'adresse suivante : www.mediatheques.questembert-communaute.fr

Ouverture : vous êtes accueilli par une équipe de 10 bénévoles et d'une responsable les mardis et vendredis de 16h30 à 18h30.

Groupe Néo 56, acteur de l'emploi local

Un lieu de proximité au plus proche des besoins

Le Groupe Néo 56, via **Néo Emplois**, est un acteur important de l'emploi local à Questembert en relation avec différents partenaires (collectivités, acteurs de l'emploi). Bénédicte Guihard, conseillère emploi, reçoit les habitants de Questembert et alentours sur rendez-vous pour les accompagner dans la construction de leur projet professionnel et dans leurs démarches de recherche d'emploi. Grâce à une connaissance pointue du territoire et des entreprises, Néo Emplois leur propose des missions de travail ponctuelles ou régulières rémunérées dans des secteurs variés (hôtellerie/restauration, secrétariat, BTP, services à la personne...). Bénédicte Guihard est ainsi l'intermédiaire privilégié entre les demandes des chercheurs d'emploi et les besoins en recrutement des employeurs locaux (entreprises, particuliers, associations et collectivités locales) pour favoriser l'emploi durable sur le territoire.

Contact : Bénédicte Guihard au 02 97 26 02 31 du

Lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 16 av de la gare 56230 Questembert

Benedicte.guihard@neo56.org - www.neo56.org

Néo Mobilité

Le groupe Néo56, aide les demandeurs d'emploi avec **Néo Mobilité !** Vous avez besoin d'une voiture pour accéder à un emploi, à une formation ou un entretien d'embauche ? Néo Mobilité vous loue une voiture quelle que soit votre âge pour 5€/jour. Tout compris hors carburant.

Pour plus d'informations contactez Kevin Lacot au 07 71 75 15 70

MEDIATHEQUE

Emmanuelle RIOT

RESSOURCES NUMÉRIQUES 24h/24 - 7j/7

Magazines & Journaux
Informatique & Multimédia
Langues étrangères
Code de la route
Sports & Loisirs,
Vie pro. & Bien-être...



Questembert Communauté propose un nouveau service aux abonnés du réseau des médiathèques : des ressources numériques disponibles en ligne 24h/24, 7j/7. Avec Le kiosk.fr, ToutApprendre, Skilleos et Vodeclic, vous pouvez désormais **consulter en ligne 7j/7, 24h/24 jusqu'à 4 titres de presse différents/mois/abonné** parmi un très large choix (actualité, féminin, déco, jardinage, enfants/ado...) et bénéficier en **accès illimité de modules de formation ou autoformation** en informatique, multimédia, langues étrangères, photo, dessin, sport, bien-être, apprentissage ou révision du code de la route... Vous n'êtes pas encore abonné.e ? Toutes les infos pratiques* sont disponibles dans les médiathèques du territoire et sur www.mediatheques.questembert-communaute.fr

* 12 € par an pour une famille / Gratuit pour les mineurs, étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires de l'AAH sur présentation d'un justificatif.



Mme Patricia MOUTEL, les enseignantes et ATSEM accueillent les enfants en cette rentrée 2017. L'effectif global était de 69. ... depuis, en ce début d'année, 2 arrivées et 1 départ portent les effectifs à 70 tout rond. Aujourd'hui, des questions se posent en marge... le maintien ou non des TAPs à la rentrée 2018... Affaire à suivre. Bonne année à tous !

BAR EPICERIE
CREPERIE GRILL
CHEZ VÉRO

Véro et Nadia vous souhaitent une BONNE ANNEE 2018,
une BONNE SANTE et un BON APPETIT ! ... et n'oubliez pas :
« chez Véro », c'est aussi des plats à emporter :

"Chez Véro" Bar des sports.

S
N
A
C
K

PLATS	SUR PLACE	VENTE A EMPORTER
FAUX FILET, FRITES (steak non cuit pour "à emporter")	12,50 €	10,00 €
SAUCISSE, FRITES	8,50 €	7,50 €
HAMBURGER FRITES sauce, oignon, tomate, cornichon, steak haché (120 gr)	9,50 €	7,50 €
CHEESEBURGER FRITES sauce, oignon, tomate, cornichon, fromage, steak haché (120 gr)	9,90 €	7,90 €
BRUSCHETTAS		
* POIVRONS, OIGNON, TOMATE, HUILE D'OLIVE	8,00 €	6,50 €
* LARDONS, OIGNON, GRUYERE, CREME	8,00 €	6,50 €
* POMME DE TERRE, JAMBON CRU, FROMAGE A RACLETTE	8,30 €	6,80 €
* POULET, OIGNON, TOMATE, GRUYERE, CREME	8,30 €	6,80 €
PANINIS		
* JAMBON, TOMATE, CHEVRE, SALADE	7,90 €	6,20 €
* LARDONS, OIGNON, GRUYERE, CREME, SALADE	8,30 €	6,80 €
* ANDOUILLE, POMME DE TERRE, CREME	7,80 €	6,80 €
* JAMBON CRU, TOMATE, CHEVRE, SALADE, HUILE D'OLIVE	8,40 €	6,90 €
* POIVRONS, OIGNON, TOMATE, HUILE D'OLIVE	8,20 €	6,90 €
* POULET, GRUYERE, POMMES DE TERRE, CREME, SALADE	8,20 €	6,90 €
* LARDONS, CHEVRE, GRUYERE	7,80 €	6,80 €
* CHEVRE, GRUYERE, BLEU, SALADE	7,90 €	6,90 €

Restaurant

Menu avec plat du jour, uniquement le midi,
à 11 € 50 du mardi midi au vendredi midi.

Snack, bar, petite épicerie

Du mardi au dimanche soir.

Renseignements, réservation :

Tél. : 06 78 59 93 63

Des soirées à thèmes :

Samedi 17 février, 20 h. :

Menu Antillais

sur réservation.

&&&&&&

Samedi 3 mars, 20 h. :

Concert avec

« La Wild Family ».

PACS en mairie depuis le 1^{er} novembre 2017



L'enregistrement des pactes civils de solidarité (Pacs) est transféré à l'officier de l'état civil de la mairie depuis le 1^{er} novembre 2017. Le passage du Pacs en mairie (et non plus au tribunal) est une mesure de la loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle publiée au *Journal officiel* du 19 novembre 2016 (article 48).

En France, les personnes qui veulent conclure un Pacs doivent, à partir du 1^{er} novembre 2017, faire enregistrer leur déclaration conjointe de Pacs en s'adressant :

- soit à l'officier d'état civil en mairie (lieu de leur résidence commune) ;
- soit à un notaire.

Les partenaires qui ont leur résidence commune à l'étranger doivent s'adresser au consulat de France compétent.

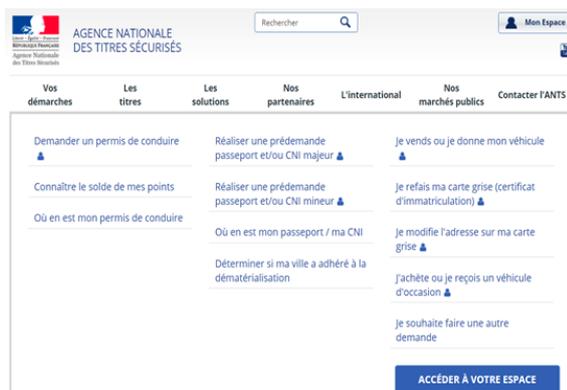
Pour les modifications et dissolution des PACS conclus avant le 1^{er} novembre il faut vous adresser à la mairie d'implantation du tribunal qui a enregistré l'acte.

ANTS.GOUV.FR : Certificat d'immatriculation, CNI



Certificat d'immatriculation

Depuis le **6 novembre 2017**, les démarches pour obtenir un certificat d'immatriculation ne se réalisent plus en préfecture. La procédure a été dématérialisée aussi les professionnels et particuliers doivent enregistrer leur demande sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés : ants.gouv.fr



Carte nationale d'identité

Depuis le **1er décembre 2016** la commune de Le Cours n'est plus habilitée à délivrer les cartes d'identité

Vous devez vous rendre dans l'une des 28 communes disposant du dispositif. Les communes les plus proches sont Questembert (**02.97.26.11.38**) et Malestroit (**02.97.75.11.75**). Le délai moyen pour l'obtention d'un passeport ou d'une carte d'identité est d'environ 15 jours à compter du dépôt du dossier complet. Ce délai est susceptible de varier, notamment à l'approche des vacances scolaires.

Attention aux délais, anticipez votre démarche !

Gagnez du temps ! Faites votre pré-demande de Carte Nationale d'Identité ou de Passeport en ligne ants.gouv.fr

**INFO → ÉNERGIE**
en BRETAGNE

Communiqué de presse

En entretenant ma chaudière, je fais des économies

Depuis 2009, l'entretien annuel de votre chaudière est obligatoire. L'automne est le moment le plus propice pour cette opération, qui garantit un bon fonctionnement de votre appareil.

Lors de la visite, le professionnel doit respecter quelques obligations :

- vérifier l'état de la chaudière et la nettoyer si nécessaire
- faire les réglages pour optimiser le rendement et éviter l'émission de monoxyde de carbone, dangereux pour la santé
- évaluer les performances énergétiques et environnementales de l'appareil et les comparer à des valeurs de référence
- vous apporter des conseils sur le bon usage de l'équipement, les améliorations possibles et l'intérêt éventuel de son remplacement.

Le professionnel vous remettra une attestation à conserver pendant 2 ans. En cas de problème dans votre habitation, sachez que votre assureur pourra vous la réclamer.

Une chaudière bien entretenue voit sa durée de vie augmenter, pollue moins et peut consommer jusqu'à 12% d'énergie en moins... une économie à ne pas négliger pour qui souhaite réduire ses dépenses !

Pour plus d'informations :

Espace Info Energie

02 97 26 25 25 - infoenergie@pays-vannes.fr.

30 Rue Alfred Kastler 56000 Vannes

Pour rappel :

L'Espace Info Energie est un service de conseils gratuits, neutres et objectifs sur la maîtrise de l'énergie dans l'habitat, financé par l'ADEME et le conseil régional.

Permanences sur rendez-vous les second vendredi de chaque mois à Questembert Communauté.

En Bretagne, des conseils neutres,
objectifs et gratuits

Rassemblons
nos **énergies!**
WWW.PLAN-ECO-ENERGIE-BRETAGNE.FR

0805 203 205
NUMERO VERT Appel gratuit
depuis un poste fixe
www.bretagne-energie.fr





L'AMICALE LAIQUE

Magalie PAVIE

L'Amicale Laïque est composée de membres, des parents volontaires qui ont leurs enfants à l'école. Le rôle de l'Amicale est d'améliorer les conditions de vie des enfants pendant le temps scolaire, d'apporter son soutien moral, d'aider financièrement les enseignantes à réaliser leurs projets pédagogiques et les différentes sorties organisées pour nos enfants, ainsi que l'achat de matériel éducatif.

Comment ?

L'Amicale organise des manifestations tout au long de l'année. Les bénéfices servent à financer les projets de l'école. Citons ainsi le concours de palets, la Fête de Noël (marché de Noël qui se tient dans la cour de l'école début décembre) ou encore la Fête de l'École et son magnifique spectacle mi-juin. Ces manifestations sont l'occasion de passer des moments conviviaux.

Un grand merci aux parents et autres volontaires enthousiastes qui prêtent main forte à l'organisation des manifestations.



A venir :

Samedi 10 février : après-midi jeux de société à la salle de Priziac avec stand goûter

Samedi 19 mai : concours de palets (à confirmer).

Samedi 16 juin : fête de l'école et repas.



Tous les ans, la commune de Le Cours organise un **marché de Noël**. Mais cette année les habitants de la commune en ont pris plein les yeux ! La venue du Père Noël en calèche lance le début des festivités suivie par l'arrivée en fanfare du Bagadig d'Elven qui assure l'animation avec ses jeunes musiciens (moyenne d'âge 14 ans). De la musique mais pas que ! Balade en calèche pour les enfants, crèche avec des animaux vivants, photo avec le Père Noël, maquillage, restauration rapide, buvette, etc. et une douzaine d'exposants, bijoux, produits de la ferme, dégustation d'huîtres entre autres. Les visiteurs qui, à en croire les sourires sur les lèvres, ont passé un très bon moment.

Lors de la réunion du 11 Octobre 2017,
le nouveau bureau a été élu :

Présidente : Magalie PAVY

Vice-président : Julien JOUANNIC

Trésorière : Marie RAOUL

Trésorière adjointe : Cécile DUJARDIN

Secrétaire : Karin GALIN

Secrétaire adjointe : Cécile ROSTIN

Membres : Aurélie BOURHIS, Aurélie LE ROCH, Christophe GUILLAS, Ronan RETO, Nils SANSON, Frédéric LE NOCHER, Jacky JEGAND, Maria FINET et Anne-Laure HEMON.



Contact : Pour tout renseignement :
amicale.petitehirondelle@gmail.com ou
Magalie 06.98.87.18.85/
Julien 06.67.37.62.04

N'hésitez pas à nous contacter



ASSOCIATION DE CHASSE DE LE COURS

Christophe LE COURTOIS.

La société de chasse de Le Cours vous souhaite une bonne et heureuse année 2018. J'ai le plaisir de vous informer que les comptages de gibier ont été réalisés les lundi 15 janvier, vendredi 19 janvier et lundi 22 janvier.



Quatre battues ont été organisées. Voici les résultats :

- Le 21/10, 2 renards, Lucien Brohan, Gwendal Kerhervé.
- Le 5/11, 2 chevreuils, Joël BROHAN, Olivier BALLAY.
- Le 3/12, 2 chevreuils, Henri MAGREX, Daniel PIRLO.
- Le 30/12, 1 renard, Gwendal KERHERVE.

Actuellement, l'association compte 23 chasseurs dont 13 sociétaires, 9 actionnaires et 1 garde.

Dates à retenir :

- Dimanche 25 mars 2018, repas de chevreuil 2018 à Priziac.
- Concours de boules :
 - Samedi 9 et dimanche 10 juin 2018
Avec jambon à l'os à partir de 19 h.30 le samedi soir.
 - Samedi 21 et dimanche 22 juillet 2018.

BUREAU :

- **Président**, Christophe LE COURTOIS.
- **Vice-Président**, Henri MAGREX.
- **Trésorier**, Jean-Pierre CORFMAT.
- **Trésoriers adjoints** : Patrick OUISSE, Jacky FERRAND.
- **Secrétaire**, Murielle BALLAY.
- **Secrétaire adjoint**, Bernard MALVILLE.
- **Membres** : Gwendal KERHERVE, Hubert GABARD.

Bonne année 2018 !



CLUB DES TEMPLIERS.

Claude JOUBEL.

Il y a de nombreuses années que le CLUB DES TEMPLIERS est au rendez-vous... et toujours jeune !!!
Nous renouvelons nos vœux de bonne et heureuse année à toutes et à tous. Pour le club, 2017 a été, comme à l'accoutumée, l'occasion d'un peu de divertissement et de rencontres. En juin, nous avons accueilli un groupe de marcheurs de la région Vannetaise. Ils sont partis le soir très satisfait de leur ballade sur nos chemins de randonnée. Nous leurs avons préparé un repas champêtre, bien apprécié après l'effort.

Le 21 JUIN, embarquement pour BENODET et LE GUIVINEC... Super promenade en bateau sur la rivière de L'ODET. L'après -midi : découverte du PORT DE GUILVINEC (visite hélas trop rapide). A noter le remarquable travail des marins pêcheurs et de toute la filière portuaire. Un rapide coup d'œil dans la criée et la vente aux enchères des poissons. Dégustation de langoustines... les « demoiselles du GUILVINEC »... comme disent les pêcheurs... et c'est déjà l'heure de rentrer... Un très grand merci à notre animateur qui se reconnaîtra !



En aout, c'était notre habituel concours de boules. Bonne fréquentation. Nous remercions toutes les personnes présentes, pour le bénévolat et la réussite de notre concours.

Rendez-vous en AOUT 2018 (mardi 21) !

Notre Ami GAETAN nous a quitté... Nous pensons bien fort à lui, sa bougonnerie amicale mélangée de bonne humeur.

Merci à Monsieur le MAIRE, la municipalité, « Fêtes, Culture, Loisirs » qui nous aident à la réalisation de nos petits bonheurs.

BUREAU :

Présidente : Liliane LE BRUN. Contact : 06 73 69 10 51

Vice-président : Claude JOUBEL .

Trésorier : René GUILLERME.

Secrétaire : Janine LARVOIR.

Adjointe au secrétariat et à la trésorerie :
 Jacqueline LAVIGNE.



FÊTES, CULTURE, LOISIRS DE LA CHAPELLE DE PRIZIAC

Jean-Pierre CORFMAT, président et le bureau.

Dimanche 30 juillet 2017, repas campagnard à la Chapelle de Priziac :

Un grand succès ! Le service du midi avait fait le plein de convives de très bonne heure... grâce au beau temps... Très peu de temps après midi, tous les tickets étaient vendus. Il y eu 1898 repas servis sur la journée complète (sans compter les bénévoles). Nous les remercions car, sans eux, rien ne serait possible. Merci à la propriétaire et aux locataires du terrain qui permettent que cette belle fête ait lieu chaque été dans les meilleures conditions. Une subvention a été remise à chaque association participante lors du repas des bénévoles le 30 septembre dernier. Merci beaucoup pour leurs grands dévouements ! Merci aussi à tous nos partenaires !

NOUS VOUS DONNONS RENDEZ VOUS LE DIMANCHE 29 JUILLET 2018

POUR LE PROCHAIN REPAS CAMPAGNARD... entretemps, plusieurs autres RDV (voir ci-dessous).
TRES BONNE ANNEE 2018 !

LE BUREAU :

Président : Jean-Pierre CORFMAT.

Vice présidents : Olivier LE BRUN,
Anthony LE COURTOIS.

Trésorière : Colette HOUEIX.

Trésoriers adjoints : Pierre-Yves NOGUES,
Liliane LE BRUN, Nicole CHOLLET.

Secrétaire : Nicole LE COURTOIS.

Secrétaires adjointes :

Sarah LE BRUN.

Membres :

Jean-Paul DENOUAL, Jean-Guy POISSEMEUX,
Laurent ORZESZYNSKI, Jacky FERRAND.



**On prend
des forces
avant le
coup de feu**

**Le temps
du tirage...
Bonne
chance !**



Temps brumeux pour le nettoyage des terrains le samedi 6 janvier 2018... on espère toujours un peu plus de bénévoles à cette occasion.



RENDEZ-VOUS DE L'ANNEE :

- Assemblée Générale : Vendredi 6 avril à 19 h.
- Concours de boules : Sam/ Dim. 12 et 13 mai.
- Concours de boules semi-nocturne : vendredi 6 juillet.
- Fête de Priziac : Dimanche 29 juillet.

Us Le Cours

Samuel LE COURTOIS.



L'U.S LE COURS

Vous souhaitez une bonne et heureuse année 2018



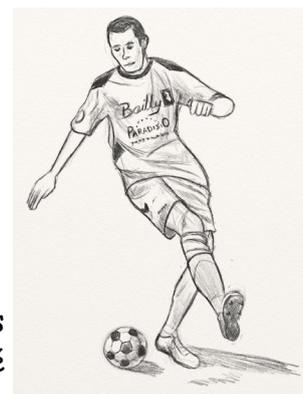
© Peter Gray

Des nouvelles de nos footballeurs : tout va bien pour l'équipe A en district 2... Elle est 2ème au classement général avec 6 points de retard sur le 1er (Arzal) mais aussi 2 matchs de retard.

Pour l'équipe B en district 3, c'est plus difficile. Elle est dernière au classement. On espère qu'elle pourra se sortir de la zone de relégation. On croise les doigts...

Merci à nos arbitres :

- Hugo HORZESZYNSKY
- Lorenz BEAUGRAND
- Alain RICHARD.



Merci aux entraîneurs et aux bénévoles !

Nous espérons la présence au stade d'un nombreux public pour soutenir nos deux équipes, mais aussi lors de nos différents moments de convivialité pendant l'année.



Rendez-vous de l'année :

- **Vendredi 9 mars 2018** : Repas à Priziac à 19 h.30 : Goulasch de Bœuf...
menu : Kir, Terrine, Goulasch de bœuf, fromage, desserts maison.

Prix : 10 €... 7 € pour les enfants.

- **Vendredi 26 mai** : Concours de boules en semi-nocturne à partir de 19 h... en doublette... au boulodrome de la chapelle de Priziac.
- **Samedi 8 septembre** : concours de palets à partir de 14 h. et repas de foot 19 h.30... à la chapelle de Priziac le soir

Contacts : André STEVANT, 06 14 41 57 04

Samuel LE COURTOIS, 06 98 28 09 13

Yannick BONNO, 06 73 35 27 86.

Le Coucou gris et son parasitisme poussé à l'extrême.

André Boussard - 0670203655

an.boussard56@gmail.com

OiseauxEthologie.fr

Comme vous savez, il faut que vous ayez de l'argent dans vos poches lorsque vous entendez le coucou pour la première fois au printemps... condition importante pour faire fortune. Mis à part ce dicton, que sait-on du coucou gris ? Qu'il utilise les nids d'autres oiseaux... c'est vrai... mais est-ce seulement cela ? **André BOUSSARD, grand connaisseur en ornithologie** et nouvel habitant de notre commune, nous en « dit » plus.

Joël TRIBALLIER.

Au printemps, un seul œuf est déposé par nid toujours parmi des pontes incomplètes ou fraîches. Il a été vérifié que dans le cas de nids d'hôte à ouverture étroite (troglodyte ...) la femelle pond à terre et transporte l'œuf dans le nid avec son bec. La condition primordiale de la réussite de l'opération est que la ponte ait lieu en l'absence des hôtes car la femelle de coucou doit passer complètement inaperçue pour que l'œuf soit adopté, sinon, si elle est surprise, elle est chassée comme le serait un rapace et il y a abandon possible du nid avec mise en chantier d'un autre.

Chaque femelle ne pond que des œufs d'un seul type, ressemblant à ceux de l'espèce par laquelle elle a été élevée, les couleurs des œufs seraient ainsi héréditaires. Le coucou d'Europe parasite quelques 125 espèces d'oiseaux. A noter que si la ponte moyenne est de 3 à 6 œufs par saison pour des oiseaux de cette taille, ce sont 12 à 18 œufs que pondent les femelles de coucous. Ceci permet de pallier au nombre d'échecs de reproduction qui se reproduisent et de maintenir valablement la survivance de l'espèce.

L'aspect et la taille des œufs du coucou sont très variables résultant le plus souvent d'une adaptation sélective aux œufs de l'hôte : a = Rousserole turdoïde - b = Bergeronnette printanière - c = Pie grièche écorcheur - d = Rouge queue à front blanc.



Ces œufs de coucou sont un peu plus grands que ceux de l'hôte et diverge par leur forme ovale plus large. Ils possèdent une coquille plus résistante et plus épaisse que celle des hôtes, ainsi un œuf de fauvette se casse sous le poids de 9,5 kg alors qu'un œuf de coucou résiste même à une charge variant entre 13,7 et 17,6 kg.

Œuf de Coucou gris (23x17mm) avec œufs de Rousserolle effarvate (18x14mm) >>

Si le stratagème du coucou n'est pas remarqué, l'œuf est adopté et incubé avec la ponte normale de l'hôte. Le développement de l'œuf du coucou est très rapide ne dépassant jamais 12 jours et demi alors que 13 à 14 jours sont nécessaires pour les œufs de l'hôte.



Les coucous sont des **nidicoles** qui éclosent à l'état de véritables embryons, nus, les yeux fermés, les membres postérieurs peu développés ; ce sont des oisillons incapables de voler. Tout est sacrifié au profit du système digestif très différencié et efficace, l'oisillon étant une machine à transformer les aliments et à assurer une croissance très rapide : le jeune coucou multiplie son poids de naissance par trente.

On peut opposer le comportement des oisillons **nidifuges**, bons marcheurs et bons nageurs tels gallinacés, grues, limicoles, grèbes, oies et canards qui naissent à l'état de véritables petits oiseaux, couverts de duvet, les membres bien développés et les yeux ouverts ; ils sont rapidement capables de marcher, de suivre leurs parents ou de nager de façon alerte.

Le jeune coucou écrot donc le premier. Il témoigne au bout d'une dizaine d'heures après l'éclosion d'une sensibilité épidermique très vive au niveau du dos, elle va persister pendant trois jours au moins. Par pur réflexe, le jeune coucou a tendance à se débarrasser de tout ce qui rentre en contact avec son dos et en particulier les œufs ou les jeunes oiseaux dont il partage le nid.

Seul au nid, le jeune coucou bénéficie de la totalité des apports de nourritures des hôtes. Pesant trois grammes à l'éclosion, il atteindra quatre vingt dix grammes à l'envol ce qui représente le poids d'une nichée complète (Rouge queue = 93 grammes, Bergeronnette grise = 110 grammes).

A douze jours, les plumes sortent des fourreaux ; à vingt/vingt trois jours, le coucou se lève s'exerce au vol et quitte le nid devenu trop petit et en piteux



état. Il reste dans les environ toujours nourri appelant de ses cris persistants. Trois semaines après sa sortie du nid, il pourra se nourrir lui-même, se séparant de ses parents adoptifs.

Le coucou est essentiellement insectivore, hors vers et limaces, appréciant particulièrement les chenilles velues dédaignées des autres oiseaux en raison de leur toison urticante (processionnaires en particulier). Les autopsies montrent que les poils se plantent dans la membrane stomacale de l'oiseau lui donnant l'aspect d'une fourrure ; des surfaces de la muqueuse sont régurgitées.

<< Jeune coucou gris et hôte Rousserolle effarvate .

Entre temps, le chant a cessé de se faire entendre dans la seconde quinzaine de juin. Rien ne retient plus les adultes qui s'en vont la plupart en juillet. Les jeunes d'abord très vagabonds quittent le pays en août et début septembre par une migration le plus souvent nocturne.

Les quartiers d'hiver principaux s'étendent sur l'Afrique méridionale et orientale plus un hivernage restreint en Afrique tropicale occidentale. Au retour printanier, les premiers chants sont signalés en Europe dans la seconde quinzaine de mars.

André BOUSSARD.

Bibliographie :

"Les passereaux d'Europe" de Paul Géroutet (Delachaux & Niestlé)

"L'étymologie des noms d'oiseaux" de Pierre Cabard et Bernard Chauvet (Ed. Belin)

"La vie des Oiseaux" de Jean Dorst (Ed. Rencontres Lausanne)

"Le Monde animal" □Les cuculiformes□ de Wilhelm Meise (Ed. Stauffacher Zurich)

Annoncez gratuitement vos animations !



Rochefort-en-Terre Tourisme Pays de Questembert

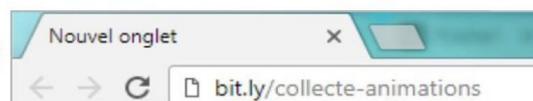
Mise à jour du 27/10/2017

Aux organisateurs d'animations sur le Pays de Questembert

Vous souhaitez communiquer gratuitement
sur vos évènements ?

L'Office de Tourisme met à votre disposition un [formulaire en ligne](#) utilisable toute l'année. C'est simple et gratuit !
Il suffit de saisir le lien ci-dessous dans la barre d'adresse :

bit.ly/collecte-animations



Puis remplissez le formulaire (titre de l'animation, descriptif, date, tarif...) :

Animations du Pays de Questembert

Titre *

Maximum autorisé : 60 caractères. Actuellement utilisé : 0 caractères.

Catégorie *

Animation locale Nature et détente
 Manifestation commerciale Religieuse
 Manifestation Culturelle Danse
 Musique Fête et Tradition
 Manifestation sportive

Vos animations seront relayées sur :

- nos agendas des animations
- le site internet de l'Office de Tourisme www.rochefortenterre-tourisme.bzh
- les sets de table à destination des restaurants (animations estivales et décembre)
- les écrans TV dans nos bureaux d'accueil de Questembert et Rochefort-en-Terre
- le site du Comité Départemental du Tourisme www.morbihan.com

Notes :

- seules les animations se déroulant sur l'une des 13 communes du Pays de Questembert seront prises en compte (Berric - Caden - Larré - Lauzach - La Vraie-Croix - Le Cours - Limerzel - Malansac - Molac - Pluherlin - Questembert - Rochefort-en-Terre - Saint-Gravé)
- l'Office de Tourisme se réserve le droit d'accepter ou non les demandes de diffusion sur ses supports de communication et ceux de ses partenaires.
- **important : à partir de janvier 2018, les animations relayées par l'Office de Tourisme (site internet, agendas des festivités, set de table, écrans TV...) devront obligatoirement être saisies en utilisant le formulaire en ligne indiqué ci-dessus.**

Besoin d'aide ? Contactez-nous

02 97 26 56 00 et info@rochefortenterre-tourisme.bzh

**TELETHON 2017 : une édition
très réussie et un nouveau record...
8903 €.**



Bénévoles Coursiens, Molacois et d'ailleurs, soyez remerciés... l'édition 2017 de votre téléthon est très réussie. Merci aux généreux participants ! BRAVO à vous, les bénévoles... soyons fiers de nous !

Au soir du 9 décembre, nous pensions que nous serions en deçà de nos meilleurs résultats. Pourquoi ? le public est venu, a donné, a acheté, a participé... mais est moins resté autour des fours de Molac, notamment. D'où une fausse impression d'une édition moins réussie. Ce n'est pas tout à fait vrai... la journée du 9 décembre 2017 est similaire (un peu en dessous) à celle du 3 décembre 2016 pour ce qui concerne les 3 grosses activités... à savoir les 2 fours de Molac et le repas. Cette année, les petites activités étaient moins nombreuses. Les petits ruisseaux faisant les grandes rivières, la journée du 9 décembre enregistre une chute de 1000 € environ (par rapport à 2016) tout de même mais le résultat exceptionnel de la rando (du 26 novembre) multiplié par 3 nous propulse vers un nouveau record.

5175 € (6194 € en 2016) est la belle somme récoltée le 9 décembre dernier seul. Les fours du Bourg et du Quinquizio font un bon résultat... pour des recettes globales un peu en deçà de celles de l'année dernière. C'est très bien ! Le nombre de repas servis en soirée est de 281 (293 en 2016) dont 65 à emporter. Il est loin le temps d'une salle pleine à craquer. Néanmoins, l'ambiance y était très chaleureuse, comme à l'accoutumée, avec les chants marins des Timoniers de Saint-Guyomard.



Les petites activités restantes se maintiennent, notamment les « poupées » avec une performance exceptionnelle du commerce de Le Cours (2 grilles complètes remplies), les ventes d'objets. Merci aux commerçants ("chez Véro", la boulangerie de Molac, la coiffeuse, l'Escale, le Molacois, ...) pour leurs implications diverses. Merci à l'équipe de Le Cours, notamment très impliquée dans la préparation du repas (épluchures, salle...).

3728 € (1170 € en 2016) est le résultat de la rando du 26 novembre dernier. 1121 randonneurs sont venus participer. Belle performance et c'est là que se situe notre marge globale de progression, renforcée par un excellent résultat du stand « buvette/galettes-saucisses » qui a tout vendu. Un grand merci à l'équipe de bénévoles de Le Cours, mobilisée pour cette rando comme chaque année. Merci particulier à Blandine et Jean-Claude LE CADRE pour la réalisation de l'infrastructure du ravitaillement de Le Cours (hangar, table,...) les bénévoles du ravito n'ont plus qu'à se « poser »... tout est prêt pour les accueillir.

8903 € est donc le résultat global de notre téléthon 2017, résultat record absolu de nos téléthons depuis l'an 2000 où nous nous lançons pour la 1^{ère} fois dans cette « aventure ».

Autre bonne nouvelle à marquer d'une pierre blanche, le cumul de l'ensemble de nos téléthons successifs franchit la barre des 100 000 € cette année, à 105 000 €.

Pour « Telle est ton idée »,
Le secrétaire, Joël TRIBALLIER

Sécurité Routière

Chantal LABEUR.

Le code de la route évolue en faveur des piétons et des cyclistes !

Depuis quelques années, le code de la route a connu de nombreuses évolutions, notamment pour améliorer la sécurité et mieux protéger les plus fragiles, notamment les piétons et les cyclistes. Pour de nombreuses personnes, ces règles n'existaient pas, ou ont évolué, depuis qu'elles ont passé leur examen du code de la route.

Le programme partenarial "Une voirie pour tous" est destiné à construire une culture commune de l'aménagement et de la gestion de la voirie et des espaces publics. Il vise un partage plus équilibré de ces lieux entre tous les usagers urbains.

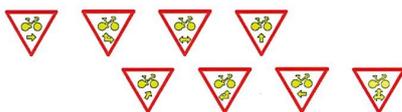
Il a pour but :

- d'aider les personnes à accéder à l'information technique et à l'expertise dont ils ont besoin au quotidien
- de diffuser largement les connaissances et le savoir-faire.

Voici une série de brèves pédagogiques produites par le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) qui portent à la connaissance du grand public les évolutions majeures. Ces informations sont consultables sur le site <http://voiriepour tous.cerema.fr/le-code-de-la-route-evolue-en-faveur-des-pietons-a1484.html> , pour celles et ceux qui disposent d'internet.

Le code de la route évolue en faveur des piétons et des cyclistes !

Vous avez peut-être constaté l'apparition sur certains feux tricolores de petits panneaux triangulaires avec un vélo jaune : ils sont destinés aux cyclistes. Cette signalisation leur permet de franchir le feu rouge pour s'engager dans les directions indiquées par les flèches, sous réserve de céder le passage à tous les usagers qu'ils croisent, en particulier les piétons.



Le saviez vous ?

En évitant des arrêts répétés, cette mesure facilite la circulation du cycliste; son trajet en ville devient plus fluide et plus rapide. Elle lui permet aussi de s'engager au moment le plus opportun et ainsi de se soustraire à des situations dangereuses, comme se trouver dans l'angle mort d'un véhicule qui tourne.

Le cédez-
le-passage
cycliste
aux feux

Les réflexes à adopter

Automobilistes et piétons, ne soyons pas surpris si un cycliste franchit un feu rouge : en présence de cette signalisation, il le fait en toute légalité. Cyclistes, effectuons cette manœuvre avec prudence et respectons en toute circonstance la priorité accordée aux autres usagers, en particulier aux piétons qui traversent.



Le code de la route évolue en faveur des piétons et des cyclistes !

Introduite dans le code de la route en 2008, la zone de rencontre définit un espace de circulation ouvert à tous les modes de déplacements, où les piétons sont prioritaires (sauf vis-à-vis des tramways) et peuvent marcher librement partout. La vitesse des véhicules est limitée à 20 km/h. Le stationnement n'est possible qu'aux emplacements prévus. Toutes les rues sont en principe à double sens pour les cyclistes.



**Zone de
rencontre :
piétons
d'abord !**

Les réflexes à adopter

En zone de rencontre, partageons l'espace, réapprenons à vivre ensemble ! Gardons à l'esprit que les piétons sont prioritaires, mais aussi libres de marcher partout, y compris au milieu de la rue.

Le saviez vous ?

Le terme « rencontre » a été choisi pour qualifier une zone où tous les usagers sont amenés à cohabiter dans un respect mutuel. En ces lieux, souvent la délimitation entre la chaussée et les trottoirs s'estompe pour créer un espace ouvert qui invite les piétons à l'utiliser dans sa totalité. Rues commerçantes animées, ruelles des quartiers historiques, lieux de vie des centres-bourgs, mais aussi rues plus calmes en zones résidentielles, ou encore pôles multimodaux à forte affluence piétonne, sont parmi les lieux propices à ce type d'aménagement.

Automobilistes, dans de nombreuses rues à sens unique vous êtes peut-être surpris de croiser un cycliste circulant face à vous...

Si la rue est à double-sens cyclable, cela est normal puisqu'il s'agit alors d'une rue autorisée dans les deux sens pour les cyclistes tout en restant à sens unique pour les autres véhicules. Le panneau «sauf vélo» ajouté sous le panneau sens interdit, permet aux cyclistes de circuler en sens inverse. Cet aménagement devient de plus en plus courant. Il est même la règle dans les zones 30 et autres rues limitées à 30, les zones de rencontre et les aires piétonnes.



**Sens interdit,
sauf
cycliste**

Les réflexes à adopter

Automobilistes quand nous coupons une rue à sens unique, regardons des deux côtés ! Piétons quand nous traversons, faisons de même. Cyclistes, soyons attentifs aux piétons qui traversent la chaussée, ils ne sont peut-être pas encore habitués à cet aménagement et ne s'attendent pas à nous rencontrer.

Le saviez vous ?

Le double-sens cyclable facilite la circulation des cyclistes en leur permettant des trajets plus directs et leur évite ainsi la tentation de rouler sur les trottoirs pour optimiser leur itinéraire. Les automobilistes voient sans difficulté les cyclistes qui arrivent face à eux et le croisement peut s'effectuer en toute sécurité comme l'ont montré de nombreuses études.

Le code de la route évolue en faveur des piétons et des cyclistes !

En zone 30, la vitesse est limitée à 30 km/h. Les rues sont aménagées en cohérence avec cette limitation. Elles comportent généralement des trottoirs pour les piétons et une chaussée où cohabitent les autres usagers. Toutes les rues sont en principe à double sens pour les cyclistes.



© Stéphane Aurtan

Le saviez vous ?

En abaissant la vitesse de 50 à 30 km/h, on diminue de façon considérable le nombre et la gravité des accidents. Les zones 30 rendent ainsi les rues plus sûres pour les enfants, les personnes âgées ou les cyclistes. Le bruit est aussi réduit ce qui améliore le confort de tous, notamment des riverains. La circulation est plus fluide, avec moins d'accélération inutiles. Notre cadre de vie devient plus convivial, plus attractif, ce qui développe la qualité de vie du quartier.

Des rues
plus sûres,
un cadre
de vie plus
agréable

Les réflexes à adopter

En zone 30, adaptons nos comportements. Automobilistes, ralentissons, prenons le temps d'observer les abords de la chaussée et arrêtons-nous pour laisser traverser les piétons. Soyons attentifs aux priorité-à-droite, souvent plus fréquentes dans ces secteurs. Cyclistes et piétons, profitons de ces lieux plus sûrs et plus agréables !

Plus qu'une courtoisie, c'est une obligation... Tout conducteur est tenu de céder le passage au piéton qui s'engage de façon régulière (en respectant les règles qui sont les siennes) dans la traversée d'une chaussée ou qui manifeste clairement son intention de le faire.

Cette règle vient compléter le principe de prudence, également inscrit dans le code de la route, qui indique que tout conducteur doit faire preuve d'une prudence accrue à l'égard des usagers les plus vulnérables. Une façon d'exprimer que le plus protégé (par sa carrosserie) doit faire attention au plus fragile (piéton, cycliste).

Un piéton
veut traverser :
je lui cède
le passage



© Stéphane A

Les réflexes à adopter

Le saviez vous ?

Un conducteur, qui dans les conditions citées, refuse le passage à un piéton encourt une amende de 135€ et un retrait de 4 points du permis.

Piétons, avant de nous engager, positionnons-nous de façon visible au bord de la chaussée et adoptons une posture montrant que nous sommes désireux de traverser. Vérifions que les conditions de visibilité, la distance et la vitesse d'approche des véhicules nous permettent de traverser sans risque. N'oublions pas de regarder de chaque côté, y compris si la rue est à sens unique, car elle peut être à double sens pour les cyclistes.

Le code de la route évolue en faveur des piétons et des cyclistes !

Depuis juillet 2015, plusieurs infractions relatives aux stationnements illicites ont fortement augmenté et sont désormais passibles d'une amende de 135 euros, contre 35 euros auparavant. En font partie: le stationnement ou l'arrêt (même pour 30 secondes, même à cheval) sur un trottoir, sur un passage pour piéton, 5 mètres avant celui-ci en l'absence de place matérialisée, sur une bande ou une piste cyclable.



135 €!
Coût de
l'amende pour
stationnement
très gênant

Le saviez vous ?

Ces pratiques courantes peuvent induire des situations aux conséquences dangereuses! Une personne mal-voyante, par exemple, se retrouve désorientée, une autre en fauteuil roulant est stoppée dans son cheminement. Un enfant, une personne âgée ou un adulte avec une poussette, se retrouve contraint de contourner le véhicule en descendant sur la chaussée et s'expose ainsi à un accident. De même pour un cycliste qui est obligé de s'écarter de sa bande cyclable.

Les réflexes à adopter

Optons pour davantage de prudence et de respect vis-à-vis des piétons et des cyclistes. Respectons toujours le trottoir et les aménagements cyclables pour faciliter et sécuriser les déplacements de tous.

Le sas cycliste est un espace réservé aux cyclistes. Il est placé juste avant le feu tricolore et est délimité par une ligne pointillée en amont de laquelle les véhicules motorisés doivent s'arrêter. Il est matérialisé par des pictogrammes vélo. Son accès est généralement prévu par une bande cyclable. Il devrait bientôt être généralisé dans tous les carrefours à feux.



Sas cycliste:
une position
avancée
plus sûre

Le saviez vous ?

Le sas a pour objectif d'améliorer les conditions d'attente et de redémarrage des cyclistes. Au feu rouge, il leur offre une position avancée qui leur permet d'être plus visibles; et leur évite par exemple de se retrouver cachés dans l'angle mort des véhicules qui tournent. Il facilite aussi leur mouvement de tourne-à-gauche en leur permettant de bien se placer (à gauche du flux) avant que la circulation ne redémarre et ne rende cette manœuvre plus difficile. Enfin, il éloigne les cyclistes des pots d'échappement réduisant ainsi leur inhalation des gaz nocifs.

Les réflexes à adopter

Conducteurs de voitures, de motos ou de scooters ne nous arrêtons pas sur ces espaces qui sauf exception (signalisation autorisant les cyclomoteurs) sont à l'usage des seuls cyclistes!

Le code de la route évolue en faveur des piétons et des cyclistes !

Désormais, sur les voies où la vitesse maximale autorisée n'excède pas 50 km/h, les cyclistes peuvent s'écarter du bord droit de la chaussée d'une distance nécessaire à leur sécurité, lorsque des véhicules y sont stationnés.



**Cyclistes,
écartez-vous
des véhicules en
stationnement**

Le saviez vous ?

Si la règle générale invite tout conducteur à rouler le plus à droite possible sur une chaussée, les cyclistes encourent un réel danger lorsque celle-ci est bordée de véhicules en stationnement. En effet l'ouverture inopinée d'une portière peut provoquer un accident grave. Sans oublier que le danger concerne aussi les piétons qui engageraient leur traversée entre deux véhicules stationnés et n'auraient ni entendu, ni vu le cycliste arriver.

Les réflexes à adopter

Cyclistes, circulez à une distance suffisante des voitures en stationnement. Automobilistes, restons à une distance de sécurité suffisante derrière les cyclistes et ne les forçons pas à serrer à droite. Piétons, restons attentifs avant de traverser.

tembre 2017

Vous êtes derrière un cycliste, vous souhaitez le dépasser, mais il y a une ligne continue...

Depuis juillet 2015, vous êtes autorisé à chevaucher cette ligne pour effectuer son dépassement, sous réserve que vous puissiez le faire sans danger. Seul le chevauchement est autorisé et non le franchissement complet.



**Chevaucher
la ligne blanche
pour dépasser
un cycliste,
c'est possible !**

Le saviez vous ?

Jusqu'à présent, pour respecter l'interdiction de mordre sur la ligne blanche, de nombreux automobilistes effectuaient des dépassements rasants, déstabilisants, inconfortables et dangereux pour les cyclistes. Il était donc nécessaire de créer une exception à la règle.

Les réflexes à adopter

Si le chevauchement de la ligne continue est aujourd'hui possible pour doubler un cycliste, n'oublions pas que nous devons :

- nous assurer que les conditions de visibilité sont satisfaisantes ;
- nous déporter suffisamment pour ne pas accrocher le cycliste et respecter ainsi la distance minimum de sécurité qui est de 1 m en ville et de 1,50 m en rase campagne ;
- vérifier que nous pourrions effectuer la manœuvre dans un temps bref et nous rabattre ensuite sans difficulté.

Questembert Communauté :

Des permanences pour vous aider dans votre quotidien.

Besoin d'informations sur le logement, de conseils pour choisir le meilleur mode d'énergie et d'astuces pour l'économiser ? L'ADIL et l'espace INFO ENERGIE vous reçoivent gratuitement sur rendez-vous pour vous donner des conseils neutres.

- **ADIL** (sur RV au 0820 201 203) :

2^{ème} vendredi de chaque mois de 9 h.30 à 12h.

- **Espace INFO ENERGIE** (sur RV au 02 97 26 25 25) :

2^{ème} vendredi de chaque mois de 9 h.30 à 12h.

Des problèmes de voisinage, litiges de co-propriété, de consommation ? Le conciliateur de justice est à votre disposition sur rendez-vous pour vous aider à résoudre à l'amiable les litiges de la vie quotidienne.

CONCILIATEUR de justice (sur RV au 02 97 67 71 84) :

1^{er} lundi et 3^{ème} vendredi de 9 h. à 12h. et de 14 h. à 17h.

Recette de cuisine : un dessert appétissant.

Les œufs au lait

Temps de préparation : 15 min

⌚ Temps de cuisson: 25 min



Ingrédients

1 litre de lait
8 œufs
200 g de sucre
1 c à c d'extrait de vanille ou une gousse de vanille (c'est encore meilleur)
1 bâton de cannelle
100 g de sucre pour le caramel.

Instructions

Préchauffer le four à 200°C

Faire le caramel : Mettre les 100 g de sucre dans une casserole à fond épais.

Laisser fondre à feu doux sans mélanger.

Quand le sucre est transformé en caramel, sans tarder versez dans le moule ou les ramequins.

Faire tourner pour bien répartir. Il faut faire vite avant que le caramel ne durcisse.

Portez à ébullition le lait avec la cannelle et la vanille Retirez du feu et laissez infuser

Dans un saladier, fouettez les 8 œufs entiers et les 200 g de sucre

Enlevez le bâton de cannelle du lait Versez doucement ce lait chaud sur le mélange œufs-sucre tout en mélangeant.

Enlevez la mousse qui se forme l'aide d'une louche.

Versez la préparation dans le moule ou les ramequins caramélisés.

Mettez dans un bain-marie (un plat allant au four que vous remplirez à moitié et placez le moule ou les ramequins dedans)

Cuire pour 25 minutes L'eau ne doit pas bouillir.

Sortir du four et laisser refroidir.

Placez au réfrigérateur pour 3 heures minimum..

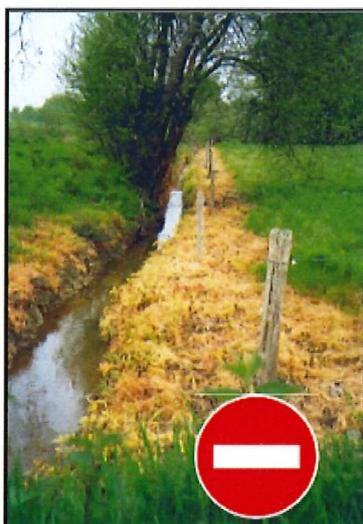
Sortir le flan du réfrigérateur. Laisser ainsi 10 à 15 minutes et démouler.

GBO (Grand Bassin de l'Oust)



DÉSHERBAGE CHIMIQUE : REGLEMENTATION

Depuis **2006** en Bretagne, il est interdit d'utiliser tout pesticide à proximité de l'eau



INTERDICTION DE TRAITER

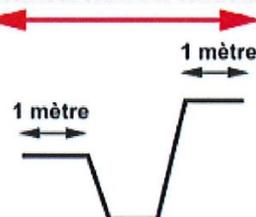


Tous les utilisateurs sont concernés : particuliers, agriculteurs, collectivités et entrepreneurs

Il est interdit de traiter à moins de **5 mètres** des cours d'eau et des plans d'eau même à sec

Il est interdit de traiter dans et à moins de **1 mètre** de la berge des fossés, même à sec, des avaloirs, des caniveaux, des bouches d'égout et des puits

INTERDICTION DE TRAITER



HA Pour La BIODIVERSITE Pour La SAUVE





DÉSHERBAGE CHIMIQUE : REGLEMENTATION

2017 : Loi visant à mieux encadrer l'utilisation de produits phytosanitaires sur le territoire national dite Loi Labbé

Depuis le **1er janvier 2017**, les pesticides ne peuvent plus être vendus en **libre-service**. Ils sont désormais **sous clef**, accessibles après un **conseil personnalisé**, prodigué par un personnel formé.



Les pesticides utilisés par les amateurs doivent impérativement avoir la mention EAJ « Emploi Autorisé dans les Jardins »



2019 : A compter du 1er janvier 2019 la vente, l'utilisation et la détention de produits phytosanitaires sera interdite aux particuliers

Les produits qui restent autorisés :

Produits de BIOCONTRÔLE

☐ Produits phytosanitaires qui utilisent des mécanismes naturels dans le cadre de la lutte intégrée contre les ennemis des cultures (phéromones, substances naturelles d'origine végétale ...)

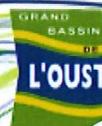
Produits autorisés en AGRICULTURE BIOLOGIQUE

☐ Produits phytosanitaires non issus de la chimie de synthèse et non herbicide

Produits qualifiés à FAIBLE RISQUE

☐ sans substances classées pour leur toxicité, ou persistantes, ou à forte bioconcentration, ou à effet perturbateur endocrinien

Pour l'EAU, Pour la BIODIVERSITÉ, Pour la SANTÉ



FESTIVITES COURSIENNES et dates à retenir...

Samedi 10 février après-midi	Amicale : Jeux de société à la salle de Priziac avec stand goûter
Vendredi 9 mars à 19 h.30	Foot : Repas à Priziac : Goulasch de Bœuf...
Dimanche 25 mars matin	Amicale : vente de viennoiseries.
Dimanche 25 mars midi	Chasse : Repas de chevreuil à Priziac.
Vendredi 6 avril à 19 h.	Priziac : Assemblée générale de Fêtes culture loisirs de la chapelle de Priziac
Samedi/dimanche 12/13 mai	Priziac : Concours de boules de FCL.
Samedi 19 mai	Amicale : concours de palets au terrain de foot (à confirmer).
Vendredi 25 mai	Foot : concours de boules en semi-nocturne
Samedi 9 juin à 19 h.30	Chasse : Repas à Priziac : jambon à l'os.
Samedi /dimanche 9/10 juin	Chasse : concours de boules.
Samedi 16 juin	Amicale : kermesse de l'école et repas (couscous).
Samedi 6 juillet	Priziac : concours de boules semi-nocturne.
Samedi/dimanche 21/22 juillet	Chasse : Concours de boules
Dimanche 29 juillet	Fête de Priziac : repas campagnard, etc...
Mardi 21 aout	Templiers : concours de boules à Priziac
Samedi/dimanche 1er/2 septembre	Concours de boules inter associatif
Dimanche 16 septembre	Fête du patrimoine
Samedi 29 septembre	Repas des bénévoles de Priziac
Dimanche 25 novembre	Randonnée du téléthon de Molac/Le Cours vttrando.free.fr
Samedi 8 décembre	Téléthon de Molac/Le Cours http://telle-est-ton-idee.blogs.afm-telethon.fr/